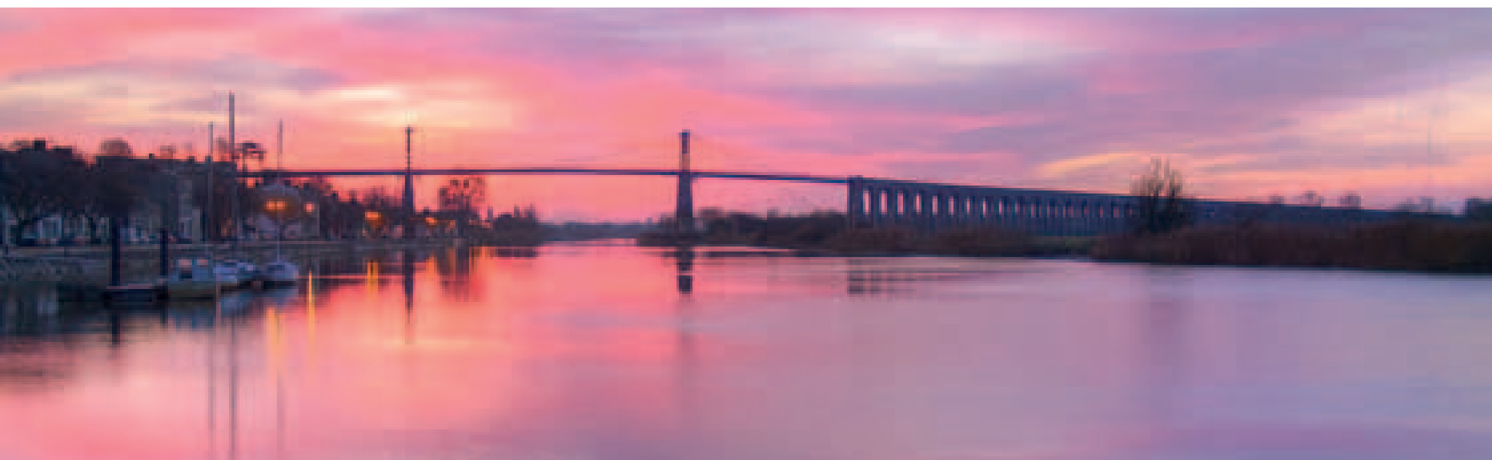
Tonnay Charente

Bulletin municipal
N° 13 - décembre 2011







Editorial



En 2007, après sa victoire, M. Sarkozy nous disait « tout est possible », « je serai le président du pouvoir d'achat », « je réduirai le chômage », « nous aurons une France plus juste », « je ne vous décevrai pas ».

Dans mon édito du bulletin municipal de juin 2007, je concluais mon propos en souhaitant ne pas être déçu. Eh bien oui, je suis déçu ! Rien de ce qui a été annoncé n'a été réalisé. Les riches sont de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres. Les Restos du Cœur ont de plus en plus de difficultés pour nourrir ceux qui n'ont plus assez pour survivre. L'Europe annonce la fin des produits alimentaires pour les organismes qui distribuaient des repas. Cette distribution concerne 800 000 personnes dans le besoin. L'aide de l'Europe est de 380 millions d'euros. D'un autre côté, l'Etat donne à M. Tapie 450 millions d'euros dont 50 millions d'euros pour préjudice moral. Où est la morale ?



Notre Gouvernement veut maintenant, au travers d'un plan de rigueur dirigé comme toujours vers les plus pauvres et les classes moyennes, faire payer des années de gabegie et de cadeaux aux plus riches. Où est la justice ?

Les départements, les communes ont de grandes difficultés pour emprunter auprès des banques, même ceux et celles qui ont une bonne gestion. Alors, comment donner du travail à nos entreprises et favoriser l'emploi si nous ne pouvons plus investir. Cerise sur le gâteau : le chômage explose. Rien ne marche bien dans notre pays. La crise n'explique pas tout.

En mai prochain, tout ne sera pas possible, mais il se pourrait que les indignés de notre pays fassent payer à notre président les promesses non tenues.

Après ce mot de mauvaise humeur, je présente à tous mes meilleurs vœux pour cette année 2012.

Jean-Pierre GUILLON

Maire de Tonnay-Charente

Sommaire

Directeur de la publication : Jean-Pierre Guillon - **Dépôt légal :** 4e trimestre 2011.
Crédit photographique : Bernard Gautier / FG / Mme et M. Bonneau / Epsilon / Michel Crapoulet / Dimitri DAVID.
Maquette-Fabrication : Impressions J.-M. Bordessoules - 42, av. de Rochefort - 17400 St-Jean-d'Angély - Tél. 05 46 59 01 32



Informations générales

Ouvertures des services

MAIRIE ET SES SERVICES ET CCAS

Du lundi au jeudi : de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.
Le vendredi : de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 00.
79, rue Alsace-Lorraine - 17430 TONNAY-CHARENTE

- **Mairie : tél. 05 46 82 14 30**/mairie-tonnay.charente@wanadoo.fr
  Site Internet de la commune : **www.tonnay-charente.fr**
- **Centre Communal d'Action Sociale : tél. 05 46 82 14 37**
  servicesocial-tonnay.charente@wanadoo.fr
- **Service Animations Culturelles : tél. 05 46 82 63 91**
  animationstonnay-charente@wanadoo.fr / Site des animations de la commune : http://pagesperso-orange.fr/tonnay-charente/animations.html
- **Projet Educatif Local : tél. 05 46 82 14 48**/coordinateur-tonnay.charente@wanadoo.fr

POLICE MUNICIPALE

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 15 à 17 h 15.
La commune de Tonnay-Charente est rattachée au commissariat de Rochefort : 42, rue Jean-Jaurès, **tél. 05 46 87 69 14**.

GARDERIES SCOLAIRES

Les garderies scolaires fonctionnent dans chaque établissement :

- Le matin, de 7 h jusqu'à 10 mn avant la rentrée en classe (variable selon les écoles).
- Le soir, dès la sortie des classes jusqu'à 19 h 00.
- Le tarif de garde est de 0,76 €/1/2 heure (toute 1/2 heure commencée est facturée).
- Les conditions d'accès aux garderies sont principalement liées aux activités et obligations professionnelles des parents (renseignements : **05 46 82 63 90** ou compta-tonnay.charente@wanadoo.fr).

RESTAURANTS SCOLAIRES

Le tarif demandé aux familles pour le déjeuner est de 2,10 €.
Les conditions d'accès au service des cantines sont liées au périmètre d'habitation (distance de l'école), aux activités et obligations professionnelles des parents (renseignements : **05 46 82 63 90** ou compta-tonnay.charente@wanadoo.fr).

MÉDIATHÈQUE

Hors vacances scolaires :

Lundi : de 14 h à 16 h — Mardi : 9 h-10 h 30 et 15 h 30-18 h
Mercredi : 9 h 30-12 h et 14 h-18 h — Jeudi : fermé
Vendredi : 9 h-10 h 30 et 15 h 30-18 h 30 — Samedi : 10 h-12 h

Pendant les vacances scolaires :

Lundi : 10 h-12 h et 15 h-17 h 30 — Mardi : 10 h-12 h et 15 h-17 h 30
Mercredi : 10 h-12 h et 15 h-17 h 30 — Jeudi : fermé
Vendredi : 10 h-12 h et 15 h-17 h 30 — Samedi : fermé

81, rue Alsace-Lorraine - 17430 TONNAY-CHARENTE
Tél. 05 46 82 14 45/bibliotonnay-charente@wanadoo.fr

MAISON DES SERVICES PUBLICS

Lundi : 8 h 30-12 h 30 et 13 h 30-17 h 30 — Mardi : 13 h 30-17 h 30
Mercredi : 8 h 30-12 h 30 et 13 h 30-17 h 30 — Jeudi : 9 h-12 h 30 et 13 h 30-17 h 30
Vendredi : 9 h-12 h 30 et 13 h 30-17 h
76, rue Alsace-Lorraine - 17430 TONNAY-CHARENTE
Tél. 05 46 82 89 40/maison-d-services-publics@wanadoo.fr

- Permanences du conciliateur de justice et la Mission locale (sur RDV).
- Relais d'informations et soutien pour les démarches concernant : la CAF, Pôle emploi-ASSEDIC, les transports (bus, SNCF, transport à la demande…), Sécurité sociale, dossier retraite, CESU…

DÉCHETTERIE



Du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30 (19 h du 1er avril au 30 septembre).
Fermée les dimanches et jours fériés.
Rue Nicolas-Appert (ZAC de la Croix-Biron)
Renseignements : VIVRACTIF
Tél. 05 46 83 19 58/siegesocial@vivractif.com

LA POSTE ET LA PERCEPTION

	La Poste	Perception
Adresse	1, avenue Aristide-Briand	21, rue de la Somme
Tél.	05 46 87 70 66	05 46 88 70 69
Lundi	8 h 45 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 00	8 h 15 - 12 h 05 13 h 00 - 16 h 00
Mardi	8 h 45 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 00	8 h 15 - 12 h 05 13 h 00 - 16 h 00
Mercredi	8 h 45 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 00	8 h 15 - 12 h 05 13 h 00 - 16 h 00
Jeudi	8 h 45 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 00	8 h 15 - 12 h 05 13 h 00 - 16 h 00
Vendredi	8 h 45 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 00	8 h 15 - 12 h 05
Samedi	8 h 45 - 12 h 00	

CIMETIÈRE

Le cimetière de la commune est ouvert en permanence. Deux entrées permettent d'y accéder : avenue de Gaulle et rue du Chemin-Vert.
Des parkings se trouvent à proximité de ces deux accès. Le cimetière est interdit aux véhicules motorisés autres que ceux des services municipaux et des entreprises de pompes funèbres.

Permanences

DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS

M. Jean-Pierre GUILLON : Maire
Economie et finances - *Sur rendez-vous*
M. André MEYNARD : Adjoint
Emploi/Sports et personnel communal - *Vendredi de 14 h 00 à 16 h 45*
M. Daniel PAIR : Adjoint
Travaux, bâtiments et voirie urbaine - *Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00*
Mme Françoise AZAIS : Adjointe
Affaires culturelles et tourisme - *Mercredi de 15 h 00 à 17 h 00*
M. Eric AUTHIAT : Adjoint
Urbanisme et environnement - *Mardi de 15 h à 17 h - Vendredi de 15 h à 16 h 45*
Mme Françoise COFFEC : Adjointe
Affaires sociales et logement - *Lundi de 14 h à 15 h - Jeudi de 17 h à 18 h*
Mme Catherine PREVOS : Adjointe
Affaires scolaires et enfance/jeunesse - *Vendredi de 14 h 00 à 16 h 00*
M. François GARCIA : Adjoint
Information/Communication, voirie et espaces ruraux - *Vendredi de 10 h à 12 h*

Liste des élus

DE LA COMMUNE DE TONNAY-CHARENTE

Jean-Pierre GUILLON / André MEYNARD / Daniel PAIR / Françoise AZAIS / Eric AUTHIAT / Françoise COFFEC / Catherine PREVOS / François GARCIA / Guy VILLECHALANE / Claude SALTZMANN / Jean OUVRARD / Albert BARRE / Guy SANSON / Bernard LATOUR / Jacques MACHEFERT / Françoise TOLLU / Marie-Liesse FONTENAILLE / Evelyne MARCHAND / Véronique VIOLLET / Corine MINEAU / Carole QUET / Naïma FEDSI / Anne LE CREN / Sandra DAVID / Sébastien BOURBIGOT / Jean-Pierre ANTONIN / Marie-Hélène MINEAU / Erick JOYAU / Brigitte PIOT.

Principales décisions des derniers conseils municipaux

RAPPEL

La tenue des conseils municipaux est publique et les comptes-rendus de chaque réunion sont consultables sur le site internet de la ville : www.tonnay-charente.fr

26 MAI 2011

- Autorisation d'ester devant la cour administrative d'appel concernant le litige avec l'OGEC Sainte-Marie-de-la-Providence.
- Vente de terrain à l'entreprise SCI BEMAVIC (3 728 m^2).
- Vente d'une parcelle, rue du Chemin-Vert (1 350 €).
- Achat de parcelles à la société des Autoroutes du Sud de la France (parcelles ZI n° 219, 229, 230 et 320, situées au lieu-dit La Croix-Biron, 3 493 m^2).
- Autorisation de prise en charge (en partie) de travaux d'enrochement aux abords du pont de la Levée-Blanche (canal des 13 prises). Montant : 3 657 €.
- Validation du projet d'effacement des réseaux pour les rues : Fontsèche, de Lattre-de-Tassigny, des Mouettes et des Goélands.
- Validation de la signature de la convention cadre entre la mairie, la CAF et le conseil général, concernant le financement du CAP-Centre Social (engagement jusqu'au 31 décembre 2014).
- Modification du tableau des effectifs du personnel communal et du régime indemnitaire.

21 JUIN 2011

- Validation du compte administratif 2010 et du compte de gestion.
- Affectation du résultat et vote du budget supplémentaire 2011.
- Validation de l'avenant concernant les travaux des rues Meuniers et Moulins
- Mise en place du Ticket Sport dans le cadre du Projet éducatif local et ouverture d'une régie.
- Bilan financier de la participation pour voie et réseaux pour l'impasse de la Bordière.
- Modification du tableau des effectifs du personnel communal.
- Présentation d'une motion de soutien contre l'expulsion d'une famille syrienne résidant à Tonnay-Charente.

11 JUILLET 2011

- Approbation du plan local d'urbanisme.
- Approbation de la révision du zonage d'assainissement après l'enquête publique.
- Modification du périmètre de protection du Pont Suspendu et des deux anciens pavillons de péage.
- Application du droit de préemption urbain dans le cadre du nouveau PLU.
- Avis sur le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale de la Charente-Maritime.
- Travaux complémentaires pour la reconversion des halles en espace culturel.
- Révision des modalités de prise en charge du ticket sport.

29 SEPTEMBRE 2011

- Adoption des exonérations et abattements fiscaux pour l'année 2012.
- Avis favorable pour la prise en compte par la communauté d'agglomération de la compétence « création et gestion d'un crématorium communautaire ».
- Avis défavorable sur le projet de création d'un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les pertuis charentais.
- Participation financière pour une compétition sportive.
- Adhésion au dispositif départemental de destruction des nids de frelons asiatiques.
- Avis favorable pour l'adhésion de nouvelles communes au syndicat départemental des eaux.
- Détermination des modalités de remboursement des frais de déplacement des agents communaux.
- Validation du projet de construction de nouveaux locaux pour l'école maternelle Archiac.
- Validation du nouveau contrat enfance-jeunesse conclu avec la Caisse d'allocations familiales pour la période 2011-2014.

23 NOVEMBRE 2011

- Corrections du plan local d'urbanisme et adoption.
- Application du droit de préemption urbain dans le cadre du nouveau PLU.
- Réforme de la fiscalité de l'aménagement : adoption du taux communal et des exonérations.
- Adoption du fonds de concours de la CAPR.
- Incorporation dans la voirie communale.
- Adoption du compte-rendu annuel d'activités de la ZAC de la Varenne.
- Acquisition d'une licence IV (débit de boissons).

La médiathèque en quelques chiffres

Nombre d'agents	2
Nombre d'adhérents (fin novembre)	1 070
Nombre de documents à disposition du public	11 532
Nombre de nouveautés mises en rayon cette année	1 396
Budget alloué en 2011 pour l'achat de documents	15 300 €
Budget alloué en 2011 pour les animations du site	4 300 €
Nombre de décorations de vitrine par an (thèmes 2011 : pompiers, printemps, judo et aïkido, été, rentrée littéraire, Noël).	6
Nombre d'animations réalisées en 2011 : lectures, ateliers créatifs, atelier BD, accueils de spectacles…	9

Thème des concours littéraires 2012

- Thème pour les adultes : « Si c'était à refaire ».
- Thème pour les jeunes : « Fantasme(s)».

Le règlement est téléchargeable à l'adresse suivante : http://pagesperso-orange.fr/tonnay-charente/



Nous remercions toutes les personnes qui ont prêté leurs collections pour mettre en valeur notre vitrine. Si vous avez une passion que vous souhaitez faire découvrir au public, n'hésitez pas à nous contacter au 05 46 82 14 45.

Nous faisons un appel pour la mi-janvier 2012 afin de réaliser une vitrine sur le thème de l'amour (cœurs, anges, cupidons, poupées de Peynet…).

Le FLAIJ



Le FLAIJ (Fonds local d'aide à l'initiative des jeunes) est un dispositif qui traduit la volonté des élus d'accompagner et de soutenir financièrement les jeunes de la commune investis dans la mise en œuvre de leurs projets.

Il permet aux jeunes, âgés de 11 à 25 ans et résidant sur le canton, de bénéficier d'une aide financière, logistique et d'un accompagnement dans le montage et le déroulement d'un projet, à condition que celui-ci intègre en partie une dimension collective.

Les jeunes qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche et déposer un projet peuvent se faire aider auprès de personnes-ressources dans différents lieux de la ville (mairie, CAP-Centre Social, Local jeunes et collège).

L'animateur ou l'adulte qui les accompagnera dans la construction de leur dossier sera là pour les guider, sans se substituer à la prise d'initiatives et de responsabilités des jeunes mobilisés sur leur projet.

Les projets peuvent concerner de multiples domaines : art et culture, action sociale, environnement, patrimoine, sports, vacances, voyage, aventure, loisirs, animations, prévention, etc.

Si vous avez entre 11 et 25 ans et des idées, que vous souhaitez un petit coup de pouce pour mettre en forme votre projet, n'hésitez pas à nous contacter…

Plus d'infos : coordinateur.tonnay-charente@wanadoo.fr

Les Clefs de la Ville

A votre disposition dans tous les lieux publics, à la mairie, à télécharger sur internet (www.tonnay-charente.fr) ou à récupérer lors des manifestations municipales, le nouveau guide de présentation de la commune vient de sortir. Il rassemble l'ensemble des éléments pratiques concernant Tonnay-Charente : Un historique de la cité, les coordonnées des différents services municipaux et autres services locaux (CCAS, Poste, perception, Maison des services publics...), les adresses des établissements scolaires, la présentation des associations locales, des informations sur les professionnels de la santé...



Un document qui se veut pratique pour les Tonnacquois au quotidien et qui permettra également de mieux faire connaître les richesses de notre commune.

Le Ticket Sport

Elaboré dans le cadre du Projet éducatif local de la commune, ce nouveau dispositif consiste en une aide financière aux familles. Celle-ci sera déduite directement du coût de l'adhésion au club sportif.
Plusieurs conditions devront être réunies pour en bénéficier :

- Etre domicilié à Tonnay-Charente.
- Avoir entre 3 et 18 ans.
- Etre bénéficiaire d'un passeport « Vacances-Loisirs » de la CAF, avec un quotient familial compris entre 401 et 760 € pour les 3-18 ans et en dessous de 400 € pour les 3-6 ans et les 14-18 ans.
- S'inscrire dans un club sportif tonnacquois.

Si ces conditions sont réunies, l'association sportive déduira 20 € par tranche de 40 € de votre participation financière, exemple pour une adhésion comprise :

- Entre 40 et 79,99 €, la réduction sera de 20 €.
- Entre 80 et 119,99 €, elle sera de 40 €, etc.

Cette aide est plafonnée à 60 € maximum. Elle est uniquement liée aux frais d'inscriptions à l'association sportive de votre choix.
La ville prendra à sa charge le coût de cette opération au bénéfice des enfants et des jeunes, avec pour objectif la participation du plus grand nombre de jeunes aux diverses activités sportives de la commune.

Le site internet

Retrouvez sur notre site internet toutes les informations utiles et pratiques de la commune : www.tonnay-charente.fr



Le saviez-vous ?



LES ÉLECTIONS MODE D'EMPLOI

Pour pouvoir voter, il faut :

- Etre inscrit(e) sur les listes électorales.
- Etre âgé(e) d'au moins 18 ans la veille du 1er tour du scrutin.
- Jouir de ses droits civils et politiques.
- Etre de nationalité française (les citoyens de l'Union européenne peuvent voter en France, dans leur commune de résidence, pour les élections municipales et européennes en se faisant inscrire sur des listes électorales complémentaires).

L'inscription sur les listes électorales est soit volontaire soit d'office (pour les jeunes de moins de 18 ans).



Inscription volontaire

L'inscription peut être effectuée, du 1er janvier au 31 décembre, dans la mairie du domicile, dans celle du lieu de résidence (résidence effective d'au moins 6 mois) ou dans la mairie d'une commune où vous êtes inscrit(e) au rôle d'une contribution directe communale.

Pièces à fournir pour l'inscription



- Photocopie d'une pièce d'identité.
- Copie d'un justificatif de domicile, de résidence ou d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans.

Inscription des jeunes de moins de 18 ans

Le recensement militaire des jeunes gens (garçons et filles) à partir de 16 ans révolus entraîne l'inscription d'office sur les listes électorales de la commune.
Vous n'avez donc pas de démarche à effectuer pour vous inscrire sur les listes électorales sauf si vous avez déménagé entre le jour de votre recensement et vos 18 ans.

Pour voter

ATTENTION : La carte électorale seule ne suffit pas dans les communes de plus de 3 500 habitants. L'électeur doit se munir également d'une pièce d'identité.
A contrario, il est possible de voter sans la carte électorale. Il vous suffira de présenter une pièce d'identité et de faire vérifier au secrétariat du bureau de vote votre inscription sur les listes électorales de la commune.

Les prochaines élections

Présidentielles : dimanche 22 avril et dimanche 6 mai 2012.
Législatives (élections des députés) : dimanche 10 et dimanche 17 juin 2012.
A Tonnay-Charente, les élections de déroulent dans la salle des fêtes du Complexe municipal.

Un crématorium à Tonnay-Charente

Ce début de XXIe siècle a vu les pratiques funéraires considérablement évoluer avec une croissance exponentielle de la crémation. Si la crémation concernait près de 2 % des décès au début des années 70, plus de 20 % des Français font aujourd'hui ce choix, et certaines études démontrent qu'il pourrait atteindre près de la moitié de la population française dans un avenir proche.
Notre département n'a pas échappé à cette évolution, et les structures permettant la crémation sont aujourd'hui insuffisantes en Charente-Maritime et éloignées du Pays rochefortais (Saintes, La Rochelle voire Niort).
Afin de pallier les difficultés croissantes que rencontrent les familles de notre territoire, il a été décidé de permettre l'implantation d'un crématorium sur notre commune. Ce choix a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal le 29 septembre 2011.
Cette opération sera menée par la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais qui, par une décision du 23 juin 2011, a pris la compétence « création et gestion d'un crématorium communautaire ».
Cette nouvelle compétence de notre communauté d'agglomération s'explique par le fait que cet équipement aura vocation à être utilisé par l'ensemble de la population du Pays rochefortais.
Cette compétence vient s'ajouter aux compétences obligatoires, optionnelles et facultatives que la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais exerce en lieu et place des communes.
Vous pouvez consulter l'ensemble de ces compétences sur le site www.paysrochefortais.fr/accueil.
Ce crématorium serait implanté dans la ZAC de la Varenne.

Opération Ville Propre : 4e édition

Pour la quatrième année consécutive, nous renouvelons la mobilisation des habitants de notre commune sur la propreté de nos espaces de vie. En effet, parce que ceux-ci sont jonchés d'innombrables déchets (papiers, canettes, emballages, verres, pneus...), il nous faut collectivement agir pour, en partie, pallier ces négligences qui polluent notre territoire et notre cadre de vie.
C'est pourquoi nous proposons à nouveau l'organisation d'une après-midi citoyenne pour ramasser un maximum de détritus.
Cette opération aura lieu le dimanche 25 mars 2011, de 14 h 30 à 18 h 00. Nous comptons sur vous, pour qu'avec nous, vous vous mobilisiez.
Enfants, jeunes, associations, adultes, aînés, entreprises... peuvent participer à cette course aux déchets et nous retrouver pour cet événement citoyen local.



Mission locale

La Mission locale Rochefort-Marennes-Oléron vous informe de la création de son site Internet : www.mamissionlocale.com
Vous y trouverez une présentation de l'offre de service de notre structure :
- En direction des jeunes :
– une aide à la recherche d'emploi ;
– un accompagnement au choix professionnel ;
– une orientation vers les formations…
- En direction des entreprises :
– une aide au recrutement ;
– une information sur les aides à l'embauche…

Ainsi que des actualités diverses :
- Les prochains forums.
- Les dates de certains concours.
- Des offres d'emploi…

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à cliquer sur www.mamissionlocale.com
Mission locale Rochefort-Marennes-Oléron, tél. 05 46 99 06 00.

Collecte des déchets ménagers et assimilés en 2010



Tonnages globaux de la collecte sur la CAPR :
- Collecte en porte à porte des ordures ménagères.................................. 18 020 tonnes
- Collecte sélective en porte à porte.. 5 207 tonnes
  - dont emballages et papiers.................................... 3 461 tonnes
  - dont verre.. 1 746 tonnes
- Déchetteries.. 18 631 tonnes

TOTAL...................41 858 tonnes

Le ratio par habitant, par an :
- Ordures ménagères = 320 kg (moyenne nationale = 360 kg).
- Emballages = 60 kg (moyenne nationale = 55 kg).
- Verres = 30 kg (moyenne nationale = 35 kg).

Total des déchets recyclables = 90 kg
Total des déchets par habitant = 410 kg/an.

En 2010, 30 073 tonnes de déchets, dont 18 020 issues de la CAPR, ont été traitées à l'usine d'incinération d'Echillais. L'énergie générée par l'incinération permet de couvrir 85 % des besoins en eau chaude et chauffage de la base aérienne 721 de Rochefort-St-Agnant.

6 721 tonnes de déchets verts ont été apportées à l'usine de compostage des végétaux. Le compost est commercialisé auprès des agriculteurs et 20 % sont distribués gratuitement aux particuliers par la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais et la Communauté de communes de Sud-Charente.

Rencontre avec le personnel communal

LE SERVICE POPULATION-ÉTAT CIVIL

Service public par excellence, le service population-état civil assure une relation de proximité immédiate et permanente avec les habitants de la commune. Le service est constitué de deux agents. Ses fonctions sont multiples et peuvent être réparties en plusieurs sections :

L'accueil

Le service assure le standard téléphonique, accueille et oriente le public.

L'état civil

Le service d'état civil enregistre et délivre les actes d'état civil, tient à jour les registres légaux. Pour ce faire, il enregistre les déclarations de naissances, de reconnaissances, de divorce et de décès, constitue les tables décennales, il envoie les avis de mentions aux communes de naissances et aux organismes concernés, effectue la tenue des statistiques pour l'INSEE, instruit les dossiers de mariages, de baptêmes civils, publie les bans, organise les cérémonies de PACS, délivre les actes d'état civil et les attestations de vie commune.
L'ensemble des actes effectués durant l'année est envoyé au procureur de la République.

Le saviez-vous ?
Les registres d'état civil se substituent aux registres paroissiaux depuis 1792, l'état civil est donc une des missions les plus anciennes attribuées aux communes.
La mairie possède un acte de mariage datant de 1636 et un acte de baptême datant de 1653, tous deux issus des registres paroissiaux. Les premiers actes d'état civil enregistrés à Tonnay-Charente datent quant à eux de 1793.

L'identité et le recensement

Les agents procèdent aussi à la réalisation des documents relatifs à l'identité des administrés, carte d'identité, informations sur le passeport biométrique. Ils délivrent les sorties de territoire, les titres d'identités républicains, les cartes de séjour et enregistrent les attestations d'accueil. Ils procèdent également au recensement des garçons et filles de 16 ans et leur délivrent une attestation indispensable pour concourir à certains examens (CAP, BEP, BAC, permis de conduire…).

Le saviez-vous ?
Pour faciliter vos démarches et obtenir les informations nécessaires à vos formalités administratives, vous pouvez vous connecter au site de la commune www.tonnay-charente.fr et accéder à la rubrique « démarches administratives ».

La gestion du cimetière

Le service a également pour mission la gestion du cimetière et du columbarium. En



particulier, il délivre les permis d'inhumation, les autorisations de fermeture des cercueil, de transport, de crémation, de dispersion des cendres au jardin des souvenirs, d'ouverture des caveaux, de pose de monuments funéraires. Il organise la vente et le renouvellement des concessions et des cases du columbarium

Les élections

Le service gère les listes électorales (inscriptions, radiations, changements d'adresse et envois des cartes électorales). Il procède à l'organisation des élections européennes, nationales, régionales, cantonales, municipales et professionnelles.
Il veille au bon déroulement des procédures électorales : préparation des scrutins (vérification du matériel électoral et de propagande, organisation des bureaux de vote, édition de la liste des procurations, de la liste générale des électeurs et d'émargement), accueil et renseignements le jour du scrutin et rédaction des procès-verbaux.

Le saviez-vous
La période de révision des listes électorales se déroule chaque année de septembre à décembre, pour être applicable le 1er mars de l'année suivante. Il est donc temps de vous inscrire, si vous voulez pouvoir voter aux présidentielles de 2012. Pour voter, il faudra vous munir de votre carte électorale et d'une pièce d'identité avec photographie, à savoir une carte d'identité ou un permis de conduire ou encore un passeport.

Les autres démarches

Vous pouvez également solliciter le service population-état civil pour les formalités suivantes : objets trouvés, incinérations déchets verts, pour le vin, déclaration de récolte et de stock ; ou pour obtenir les documents pour : le télé-péage, le permis poids lourds.

Bilan mi-mandat

Les élus de la commune préparent déjà depuis plusieurs semaines un bilan à mi-parcours de leur mandat. L'idée sera de rendre compte aux habitants de l'ensemble des réalisations effectuées depuis mars 2008, de celles en cours et des opérations à venir d'ici 2014. Une synthèse sera réalisée entre les engagements pris lors des élections et leurs concrétisations.
L'exposition et les rencontres avec les élus se feront autour des projets et des thèmes suivants : aménagement du quai Libération, urbanisation de Fontsèche, travaux sur le Pont Suspendu, nouveaux locaux pour le CCAS, soutien aux associations, travaux de voirie divers, logement, offre culturelle locale...
Ce compte rendu du travail des élus se déroulera lors de la dernière semaine de janvier 2012 dans les nouveaux locaux culturels de la commune (dans les anciennes halles, rue de Verdun). Ce sera également l'occasion d'inaugurer cet espace en proposant des journées portes ouvertes aux habitants, qui pourront en même temps y découvrir l'exposition « bilan » et échanger avec les élus.
Dates : 25, 26, 27 et 28 janvier 2012 - 10 h-12 h et 14 h-18 h

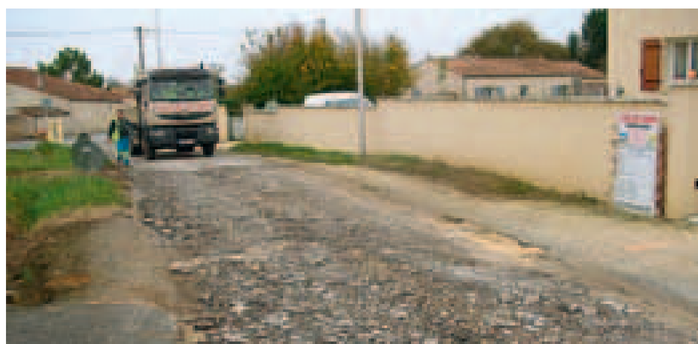


Situation financière de la commune

Extrait le l'intervention de Mme Diaphorus (trésorière principale) lors du conseil municipal du 21 juin 2011.

La présente étude analyse les finances de la commune sur les cinq derniers exercices comptables de 2006 à 2010.

Sont examinés les niveaux obtenus pour la commune sur les ratios suivants : le coefficient de rigidité des charges structurelles, le coefficient d'autofinancement courant et le ratio d'endettement. L'étude prend en compte une population égale à 7 621 habitants.



LES PRINCIPAUX CONSTATS (FIN ANNÉE 2010)

• La situation financière de la Commune de Tonnay-Charente est satisfaisante.

• La capacité d'autofinancement est positive : + 26 % par rapport à 2009 ; cette progression s'explique par une diminution des charges de fonctionnement et une augmentation des recettes de fonctionnement.

• La politique d'investissement est contrôlée : diminution des dépenses d'investissement de 22 %, ralentissement en nombre d'opérations réalisées, mais également en montant (l'année 2008 avait atteint une dépense de plus de 4 millions avec notamment les travaux du Pont Suspendu).

• Le recours aux emprunts est également en diminution de 91 %.

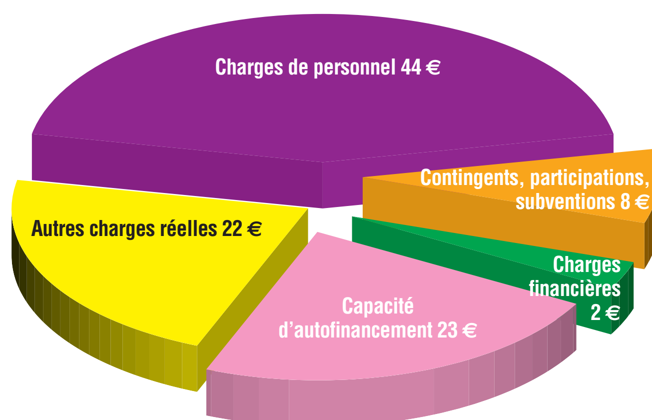
• Le remboursement de la dette présente une augmentation de 51 % : progression liée aux emprunts contractés en 2008 et 2009.

TABLEAU DE SYNTHÈSE

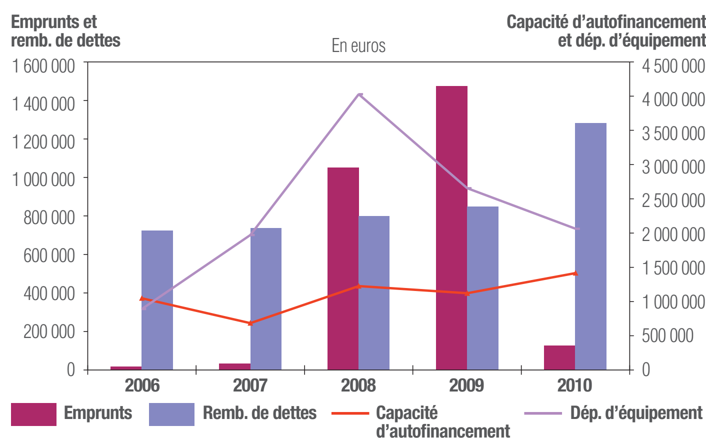
En euros	2010	2010/2009
Résultat comptable	1 227 544	+ 31,8 %
Produits de fonctionnement1	**6 051 315**	**+ 4,9 %**
Dont ressources fiscales	3 617 784	+ 2,1 %
Dont DGF et autres dotations	1 877 027	+ 6,0 %
Charges de fonctionnement[1]	**4 635 050**	**– 0,3 %**
Dont charges de personnel	2 690 684	+ 0,2 %
Dont subventions et participations	503 527	– 2,4 %
dont charges financières	106 135	– 23,5 %
Capacité d'autofinancement	**1 416 265**	**+ 26,4 %**
Dépenses d'équipement	2 062 960	– 22,3 %
Remboursements de dettes[2]	1 280 490	+ 51,3 %
Emprunts[2]	125 013	– 91,5 %

(1) Produits (hors plus-values de cession) et charges réelles. *(2) Hors refinancements.*

EN 2010, AVEC 100 € LA COMMUNE A CONSTITUÉ 23 € D'AUTOFINANCEMENT ET DÉPENSÉ…



ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS FINANCIERS



LES CHARGES POUR L'ANNÉE 2010

• Les charges de fonctionnement diminuent de 0,3 %.

• **Les charges de personnel** représentent 58 % du total, avec une augmentation de 0,2 %, ce qui représente 353 € par habitant en comparaison avec la moyenne des communes de la même strate 477 €.

• **Les autres charges** représentent 29 % du total des charges avec une augmentation de 1,8 % : 156 € par habitant, 241 € pour la moyenne de la strate (ralentissement malgré le coût de la vie communale : prix des carburants, eau, gaz et électricité, mobilier et matériel informatique, produits d'entretien, réparations des bâtiments, produits alimentaires…).

• **Les subventions versées** représentent 11 % avec un recul de 2,4 % par rapport à 2009 : 66 € par habitant, 104 € pour la moyenne de la strate.

• **Les charges financières** sont égales à 2 % du total des charges. Recul de 23,5 % par rapport à 2009 ; 14 € par habitant et 36 € pour la moyenne de la strate.

ÉVOLUTION DES CHARGES ENTRE 2006 ET 2010



LES PRODUITS 2010

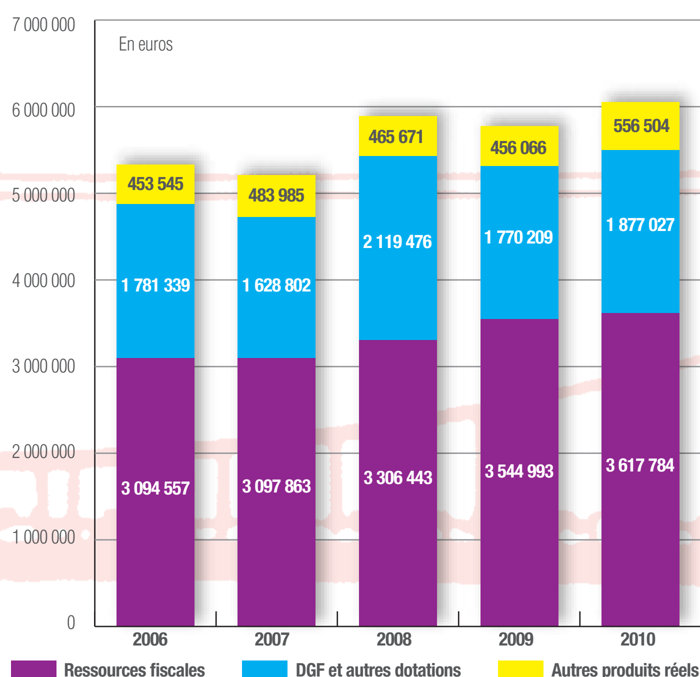
- **Les recettes de fonctionnement** progressent de près de 5 %.

- **Les ressources fiscales** progressent de 2 % par rapport à 2009 et représentent 60 % des produits. Les impôts locaux représentent 325 € par habitant, 389 € pour la moyenne de la strate.

- **Les concours de l'Etat** augmentent de 6 % et représentent 31 % des produits ; 197 € par habitant, 204 € pour la moyenne de la strate.

- **Les autres produits** progressent de 12 % ; 9 % du total des produits.

ÉVOLUTION DES PRODUITS



LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT EN HAUSSE

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement…). Elle est calculée par la différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles. Cette CAF couvre le remboursement de la dette.

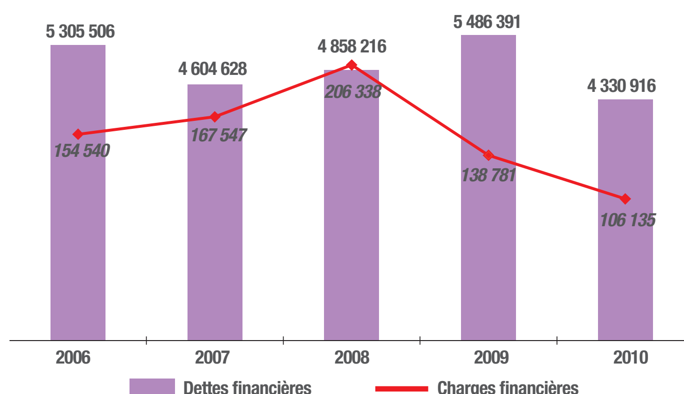
Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges et le remboursement de la dette.

Pour Tonnay-Charente, ce coefficient est de 98 % à la clôture de la gestion 2010 et indique que la commune fait face au remboursement de la dette (le seuil critique est de 105 % ; la ligne médiane est de 87 %).

L'ENDETTEMENT

Le montant de la dette est de 568 € par habitant, 884 € pour la moyenne de la strate.
L'annuité de la dette représente 165 € par habitant, 115 € pour la strate.
L'encours de la dette représente 71 % des produits de fonctionnement. Il est en diminution : il était de 95 % fin 2009.
L'encours de la dette représente 3 % de la CAF ; près de 5 % fin 2009

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTES ET DES CHARGES FINANCIÈRES





Travaux dans les bâtiments ou espaces municipaux

Travaux réalisés *(liste non exhaustive)*

Cimetière
Réfection du carré enfants (services techniques).

Stade municipal
Installation d'abris de touche (foot et rugby). Remplacement des châssis de douche (vestiaires foot). Réalisation de la plate-forme pour le tivoli (services techniques).

Complexe municipal
Achat et pose de la desserte frigorifique pour le bar.

Gymnase du Complexe municipal
Achat d'un revêtement moquette pour la protection du sol du gymnase lors des manifestations municipales.

Panneaux d'informations
Installation de trois nouveaux panneaux d'informations municipales et associatives (services techniques).

Piscine
Remplacement du sable et des crépines de filtres (entreprise et services techniques).

Ecoles
Réaménagement de la « salle des maîtres » et de la salle d'archives de direction. Création d'une nouvelle classe (suite à ouverture). Changement de la sous-station de régulation du chauffage. Peinture de classes. Réalisation de mobiliers et tableaux à la demande des enseignants...

Pont suspendu
Pose de grillage de protection à l'accès du jardin public (descente vers la rue de Verdun).

Ancienne école de Champservé
Travaux de peinture.

Mairie
Installation d'écrans pour vidéo-projection et pose de rideaux.

Travaux à venir *(liste non exhaustive)*

Jardin des Capucins
Installation de jeux pour les enfants.

CAP-Centre Social
Isolation d'une salle. Remise à neuf d'une partie de la toiture.

Lieux-dits
Numérotation des habitations dans les lieux dits (première tranche).

Terrains de tennis
Changement des clôtures.

Zone 30
Mise en place d'aménagements et signalisations.

Mairie
Changement de la porte de la façade.



Réhabilitation et création de nouveaux bâtiments

Les anciennes halles
Ce projet voit la réhabilitation de ce bâtiment en nouvelle salle d'activités culturelles pour la commune. D'une capacité de 160 places assises, ce lieu modulable en position de scène, d'éclairage ou de sièges permettra d'élargir l'offre des animations locales (concerts, expositions, spectacles...) et la polyvalence de celle-ci. La salle sera équipée d'installations techniques (lumières, sonorisation). La construction garantit l'insonorisation du bâtiment vis-à-vis des riverains. Le chantier de ce projet sera finalisé début janvier. Des journées portes ouvertes à destination des habitants seront organisées lors de la présentation du bilan mi-mandat du conseil, la dernière semaine de janvier 2012.
Depuis sa fermeture, il y a une quinzaine d'années, ce bâtiment remarquable retrouve aujourd'hui une utilité et un embellissement que nous espérons favorables pour l'animation et la vitalité du quartier de la rue de Verdun.

Les nouveaux locaux pour le CCAS
Cet équipement à destination de tous viendra conforter l'action sociale de la commune en proposant un outil plus accessible et plus opérationnel en matière d'accueil, d'écoute, de confidentialité et de fonctionnalité, à la fois pour les usagers et le personnel. Il sera opérationnel lors du premier semestre 2012.
Situé avenue Briand, à proximité des parkings des places Jean Moulin ou Jacob et d'un arrêt de bus, le local sera équipé d'un espace accueil-attente, de bureaux individualisés, de salles de réunion et d'un ascenseur.
A l'ouverture de ce bâtiment, la commune organisera une journée portes ouvertes au public.

Pour rappel, les missions du CCAS de Tonnay-Charente sont les suivantes :
- Aides sociales légales, instruction des dossiers, aides sociales facultatives « divers secours ».
- Ecoute, évaluation, orientation, mise en place de dossiers administratifs (dossier MDPH, demande de logement…).
- Service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Concernant le service prestataire d'aide à domicile, il peut s'agir :
- D'aider aux gestes essentiels : toilette, habillage, coucher, lever…
- D'aider aux tâches domestiques : ménage, préparation des repas, entretien du linge…
- D'aider au transport accompagné, aide à la mobilité, livraison de courses.

Travaux de voirie

Travaux de voirie finis

Rue Ferdinand Gateau

Depuis quelques semaines, les riverains et usagers de cette voie profitent de ces nouveaux aménagements après des années d'attente. Les travaux ont concerné l'enfouissement de tous les réseaux, la remise à niveau des éléments d'eau potable et d'assainissement, la création d'un pluvial (côté trottoir), les travaux de voirie (enrobé, trottoirs, bordures) et aménagement de parkings (côté voie ferrée).

Rue des Moulins

Aujourd'hui, satisfaction des différentes parties d'avoir conduit à terme une opération difficile en essayant de concilier les attentes particulières, les obligations d'aménagement et de circulation et l'intérêt collectif de l'opération.

Rue des Meuniers

Création de la voie entre les rues des Moulins et Tarif, facilitant la sortie sécurisée au rond-point du Silo. Mise en place d'un ralentisseur.

Rue Jean Jaurès, rue de Fontsèche

Reprise des parkings. Amélioration de la visibilité. Création de la continuité avec la rue Jean-Jaurès. Réalisation de la bande de roulement en enrobé.

Chemin du Petit Bois (La Noue)

Débernage des accotements, reprise du fond de forme, mise à niveau et bicouche.

Création de trottoirs

Rues de Puyjarreau, des Iris et de La Prée.

Campagne de revêtement 2011 avec le syndicat de voirie

- Montifaut.
- Les Perriers.
- Le Moulin de Pefineau.
- La Jaunelière.
- Les Allouzeaux.



Interventions des services techniques pour le Point-à-Temps (entretien provisoire des voiries, dans l'attente de travaux plus importants).

Travaux de voirie à venir

Chemin de Boisrond

Création de pluvial, reprise du fond de forme et enrobé.



Rue René Petit

Reprise en enrobé.

Quartier de la cité Bel-Air

Enrobé sur la voie de circulation.

Rues des Goélands et des Mouettes

En attente de l'enfouissent des réseaux.

Rampe Rochechouard

Reprise du pluvial et enrobé de la voie.

Rue Renouleau

Reprise du pluvial et réfection à l'enrobé.

Rue du Parc

Pose de ralentisseurs et reprise de la voie de circulation.

Quai Auriol

Remplacement de pierres par résine et coulis.

Route de la Guerrie

Reprise du fond forme et bicouche sur la voie.

Tour des écoles

RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2011

Ecole élémentaire Plaisance

Une classe supplémentaire : le 5 septembre 2011, M. Florent, inspecteur de l'Education nationale, est venu compter les enfants présents en ce jour de rentrée scolaire. Malgré l'absence de certains enfants, celui-ci a retenu le nombre de 447 inscrits (les absences ayant été justifiées auprès du directeur d'école).

Notre école s'est vue dotée d'un poste d'enseignant supplémentaire et donc d'une 17e classe primaire. En conséquence, pour l'année 2011/2012, 18 classes : 17 primaires + 1 CLIS (classe spécialisée) et 459 enfants.

Un nombre plus important d'enfants dans l'école entraîne un accroissement des convives à la cantine et, en conséquence, d'enfants à surveiller durant la pause méridienne : une personne supplémentaire a été embauchée pour faire de l'animation dans la cour durant cette période.

Notre commune trouve fort regrettable que les postes d'aides administratifs dans les écoles aient été supprimés, en particulier pour l'école élémentaire Plaisance qui, avec ses 459 enfants, est l'école primaire la plus importante du département.

Ecole maternelle Plaisance

L'effectif, bien qu'en baisse, reste correct dans cette école avec 123 enfants de plus de 3 ans et 5 classes.



Nous souhaitons la bienvenue à Melle Véronique Canevet qui a pris la direction de l'école lors de cette rentrée.

Ecole maternelle du plateau d'Archiac

Sur cette école, seulement 115 enfants de plus de 3 ans à cette rentrée 2011, et nous étions à la limite minimum. Heureusement, notre 5e classe a été maintenue.
Deux importants chantiers verront le jour dans les mois à venir concernant les écoles de la ville.
Le premier concernera l'école maternelle Archiac (près du stade municipal). Il concernera une grande partie de l'établissement avec un agrandissement et des réaménagements des locaux existants :

Nom	Adresse	Téléphone	E-mail
Ecole maternelle Plaisance	Rue Salvador-Allende.	05 46 88 72 06	em-plaisance-tonnay-charente@ac-poitiers.fr
Ecole maternelle Archiac	Rue Gonder	05 46 88 71 53	em-archiac-tonnay-charente@ac-poitiers.fr
Ecole élémentaire Plaisance	Rue Louis-Pergaud	05 46 88 46 50	e-plaisance-tonnay-charente@ac-poitiers.fr
Collège Joliot-Curie	Rue Joliot-Curie	05 46 88 72 07	ce.0170072L@ac-poitiers.fr
Ecole privée Ste-Anne maternelle, élémentaire	1, rue de la Croix-Biron	05 46 83 76 64	ecole.ste.anne.tonnay@wanadoo.fr
Institut médico-professionnel de la Croix-Rouge	2, rue de Lattre-de-Tassigny	05 46 83 17 57	Impro.tonnay17@croix-rouge.fr

- Création d'une salle d'évolution (environ 135 m²).
- Création de sanitaires PMR.
- Changement de la chaufferie de l'école.
- Création d'un espace de réunion.
- Création du local des ATSEM (aides enseignants).
- Modification du bureau du directeur.
- Agrandissement du réfectoire.
- Mise aux normes des autres sanitaires de l'école.

Ces travaux répondent à différentes obligations administratives et besoins des enfants. Ils tendent à améliorer le confort des élèves et de tous les adultes qui travaillent auprès d'eux au quotidien.

Le début des travaux de ce projet devrait avoir lieu en mars 2012.

Le second projet sera au bénéfice des enfants et des familles des écoles Plaisance (maternelle et élémentaire). Il s'agira de créer une garderie commune aux deux sites, avec des espaces adaptés selon les tranches d'âges. Ce nouveau bâtiment (d'environ 200 m²) accueillera les enfants le matin et le soir dans un espace dédié à des activités péri-scolaires. Des vestiaires et sanitaires viendront compléter les installations de ce projet. Aujourd'hui, la construction de ce nouvel espace est envisagée entre les deux écoles sur une partie du plateau sportif (derrière la grande école) ; ce mini-stade sera également réaménagé pour ne pas en diminuer la surface utile.



Touche pas à mon CCAS !

Dans une proposition de Loi sur la simplification des normes déposée le 4 août 2011 sur le bureau du Sénat, le sénateur Eric Dolige envisage notamment la suppression du CCAS.



Une mission de solidarité

Les missions des CCAS sont définies principalement par le Code de l'Action sociale et des Familles, et le décret du 6 mai 1995. 83 % des CCAS enregistrent une augmentation des demandes d'aides depuis 2010, et c'est le cas aussi pour le CCAS de Tonnay-Charente : aides sociales légales, facultatives, demandes d'aide pour l'accès et le maintien dans le logement, domiciliation des personnes sans domicile stable, aides alimentaires, etc. L'action des CCAS n'a jamais été autant sollicitée.

Une institution séculaire

L'origine des CCAS remonte à la Révolution française. D'abord Bureaux de bienfaisance puis Bureaux d'aide sociale, ils prennent officiellement le nom de centres communaux d'action sociale en 1986, dans le prolongement des premières lois de décentralisation. Le centre communal d'action sociale est un service public social de proximité. Il dispose d'une personnalité juridique, d'un budget propre – composé pour une grande part d'une subvention municipale – et de personnel indépendant de celui de la commune.

Une structure paritaire

Présidé par le maire, le CCAS est géré par un conseil d'administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale. Ce conseil d'administration comprend des **membres élus** au conseil municipal et des **membres nommés**. Parmi ces derniers doivent figurer notamment un représentant d'associations dans les champs suivants : familles, personnes âgées, personnes handicapées et lutte contre l'exclusion.

Déjà en 2003, une motion avait été votée par les membres du conseil d'administration du CCAS de Tonnay-Charente contre un tel projet de loi.

L'Union départementale des CCAS de Charente-Maritime se mobilise avec ses adhérents, dont celui de Tonnay-Charente, pour demander le retrait pur et simple de ce nouvel amendement.

Message de l'Union Nationale des CCAS, octobre 2011



Service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS

« UNE ACTION COMMUNE AU PROFIT DES INDIVIDUS… ET VICE-VERSA. »

Depuis le début de l'année, le service d'aide à domicile du CCAS du Tonnay-Charente propose à ses clients des temps de rencontre, d'échange et d'animation une fois par mois. C'est le plus souvent au Centre Richard, propriété du CCAS, que les bénéficiaires du service se retrouvent, accompagnés de leurs intervenantes habituelles, autour d'un café et de biscuits pour discuter avec leurs homologues. D'ailleurs, pour nombre d'entre eux, c'est l'occasion de revoir des amis, camarades et anciens collègues que la perte d'autonomie et l'éloignement ont séparés depuis quelque temps.

L'objectif de ces rencontres, animées dans un premier temps par le directeur et la responsable de secteur, avec l'aimable participation des membres du conseil d'administration du CCAS, est de répondre aux plans d'aide proposés par les caisses de retraite ou le Conseil Général.
Effectivement, si le travail des aides à domicile consiste surtout à aider les gens dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (lever, coucher, hygiène, repas, entretien ménager…), il n'en demeure pas moins que le lien social est tout aussi important. Lorsque les déplacements deviennent difficiles, il est dommage de se priver de rencontrer du monde.

Les premières rencontres ont été l'occasion de présenter le projet et surtout d'écouter les demandes des clients sur ce qu'ils aimeraient faire : aller au marché, à la médiathèque, jouer aux cartes, faire des sorties, recevoir chez soi, discuter autour d'une collation… les idées ne manquent pas.
La première sortie a été organisée à la fin de l'été aux jardins de Compostelle à Trizay. Un après-midi dans le jardin des Capucins (ancien camping) a dû être annulée à cause du mauvais temps et une visite de l'écomusée des Echardrits est prévue en cette fin d'année.

Cette action permet aussi de venir en soutien aux aidants naturels, conjoints et enfants qui seront toujours les bienvenus. Le coût pour le bénéficiaire correspond à une heure d'intervention, même s'il est pris en charge tout l'après-midi. Son intervenante le prend à son domicile et le ramène chez lui. Au cas où le plan d'aide ne prévoit pas de temps d'accompagnement, il n'y aucun problème pour participer : peut-être faudra-t-il se passer d'une heure de balayage pour un après-midi de bavardage !

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact auprès du service au 05 46 82 14 38 ou en vous rendant dans les locaux du CCAS.

Urbanisme-Aménagement

Révision du plan local d'urbanisme (PLU)

La révision du plan local d'urbanisme est enfin terminée avec la nouvelle approbation formulée par le conseil municipal le 23 novembre.

En effet, le conseil, lors de la séance du 11 juillet 2011, avait déjà approuvé le projet de dossier de révision du PLU, mais suite à quelques remarques des services de l'Etat, l'application avait été suspendue par la préfecture.

Conscients des difficultés créées à certains porteurs de projets du fait de la suspension, nous nous sommes efforcés d'apporter des réponses dans les meilleurs délais. Certaines remarques formulées par la commission de révision et restées sans effet sont redevenues d'actualité, mais seulement après l'enquête publique.

Le nouveau PLU permettra la mise en place d'une urbanisation maîtrisée et mesurée, une urbanisation à l'échelle de notre commune qui prendra en compte les aspects environnementaux et patrimoniaux.

Le nouveau PLU respecte cinq objectifs majeurs :
- Organiser le développement urbain.
- Accompagner le développement économique.
- Diversifier l'offre d'habitat et répondre aux besoins des habitants.
- Protéger l'environnement et intégrer les risques et nuisances.
- Protéger le paysage et le patrimoine bâti de la commune.

Vous avez constaté depuis quelques années que notre territoire est en pleine évolution. C'est pour cette raison que tous les nouveaux secteurs ouverts à l'urbanisation seront gérés par des schémas d'aménagement.

Vous aurez la possibilité de consulter l'ensemble du dossier au service urbanisme de la mairie ou sur le site internet.

Logement : les nouveaux lotissements de la commune

La loi SRU oblige toutes les communes de plus de 3 500 habitants à avoir 20 % de logements locatifs sociaux par rapport au nombre de résidences principales, soit pour notre commune 698 logements. Aujourd'hui, il nous manque 533 logements.

Nous sommes loin du compte, mais les deux programmes engagés par l'Office de l'habitat de Rochefort (74 logements à la Commanderie) et les 20 logements d'Habitat 17 à La Varenne vont permettre d'améliorer sensiblement cette situation.





Programme de la Commanderie à Fondsèche

La première tranche : les premiers locataires ont pris possession de leur logement le 15 septembre dernier (6 appartements et 16 pavillons).

La 2e tranche : seront emménagés à partir du 15 janvier 2012 (26 pavillons T4).

La 3e tranche devrait être prête pour le 15 février 2012 (15 appartements et 11 pavillons).

Programme de la Varenne (avenue de Gaulle)

Les locataires ont pris possession de leur logement le 1er décembre 2011.

Ces deux programmes bénéficient d'un label BBC (bâtiment à basse consommation d'énergie) ce qui, pour les locataires, engendrera une sérieuse économie.

Il est rappelé que, pour la réalisation de ces programmes, la commune a cédé pour l'euro symbolique un terrain de 19 627 m² à l'Office public de l'habitat de Rochefort.

Pour les 20 logements d'Habitat 17, opération qui se situe dans le périmètre de la ZAC de la Varenne, le terrain a été vendu à un coût inférieur au prix de vente habituel puisqu'il s'agissait d'une opération à caractère social.



Projet éducatif local

Après consultation des différentes commissions pour établir le nouveau Contrat Enfance Jeunesse de la commune, qui sera prochainement signé avec la Caisse d'allocations familiales de la Charente-Maritime, les élus et les membres du comité de pilotage de ce dispositif ont décidé de reconduire et soutenir financièrement la majorité des actions existantes :

Actions	Porteurs de l'action
Atelier d'éveil musical	Ecole de musique et de danse
Dans tous les sens autour des sens	CAP-Centre Social
Jeux à la carte	CAP-Centre Social
Pass' Vac (activités pour les jeunes lors des vacances scolaires)	CAP-Centre Social
Ateliers cirque (avec le cirque du Gamin)	CAP-Centre Social
L'atelier théâtre	Bulle de Rêves
Animation des interclasses dans les écoles	CAP-Centre Social
Local Jeunes	CAP-Centre Social
Les CLAS (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité)	Ecole élémentaire, collège, CAP
FLAIJ (Fonds local d'aide à l'initiative des jeunes)	Mairie
Ticket Sports (aide aux familles)	Mairie
Fête de la petite enfance	Mairie
Groove School	Ecole de musique et danse

Les différentes commissions du PEL sont au nombre de cinq et réunissent de nombreux partenaires locaux :
- Commission petite enfance.
- Commission aide et soutien à la parentalité.
- Commission « Favoriser les actions d'éducation à la citoyenneté ».
- Commission animations périscolaires.
- Commission « Favoriser l'accès aux sports et à la culture ».

Différents axes de travail ont été arrêtés par ces groupes de travail :
- Actions en faveur des familles : apéro-débat, conférences, sorties familiales, ateliers parents-enfants, soirées « information-débat » autour de sujets préoccupant les familles...
- Réflexion sur la création d'un relais d'assistantes maternelles à l'échelle du canton.
- Agrandissement et aménagement du jardin de la Maison de la petite enfance.
- Extension du Ticket Sport aux activités culturelles.
- Réflexion sur la reprise et pérennité des actions « fun ball », « ping-pong en fête », « Festi Plage ».
- Mise en place d'interventions possibles de l'Ecole de musique et de danses dans les écoles.
- D'autres développements d'actions à caractère sportif ou culturel sont en cours de réflexion.

Le PEL implique sur la commune les acteurs suivants : le CAP-Centre Social, l'Ecole de musique et de danse, l'association Nos P'tits Drôles (la crèche halte garderie), l'association Nounou Accueil (assistantes maternelles de la commune), les établissements scolaires de la commune, l'association Bulle de Rêve, le Collectif enfants parents professionnels (CEPP17), le cirque du Gamin, les associations sportives locales... Mais aussi les services de l'Education nationale, de la direction départementale de la cohésion sociale, de la Caisse d'allocations familiales.

Zoom sur le Local Leunes

Une des actions du projet éducatif local au bénéfice des jeunes de notre commune et son canton concerne le soutien (financier et logistique) du Local Jeunes.
Cet espace d'animation se trouve au cœur de la ville, entre le centre Richard et l'église (3, avenue de Gaulle) et a plus de vingt ans d'existence. Sa création remonte au début des années 90 et s'est concrétisé, à l'époque, par le travail et la persévérance de jeunes tonnacquois.
Sa gestion administrative et pédagogique est assurée par le CAP-Centre Social. Selon les périodes, l'encadrement du site est organisé avec 1, 2 ou 3 animateurs diplômés.
Ce lieu est un espace de rencontres, d'échanges, d'activités, d'animations et de projets pour tous. Les adolescents peuvent s'y retrouver à leur convenance lors des ouvertures. Il suffit d'avoir au minimum 11 ans et d'être adhérent au CAP.
Parmi les activités permanentes possibles, il y a : ping-pong, billard, baby-foot, espace jeux de société, BD-livres-mangas, jeux vidéo, fléchettes, jeux sportifs extérieurs... la musique et un bar sans alcool viennent compléter l'agrément du local.
Ponctuellement, des animations ont lieu au sein même de la structure : concerts, expositions, tournois, veillées jeux, soirées dansantes et karaoké, animations sur grand écran...



Le local jeunes vise également à accompagner les volontaires dans des démarches de montage de projets collectifs. A partir des idées et des envies des jeunes, les animateurs soutiennent ceux-ci dans la concrétisation de leurs propositions : séjour en Espagne, camps moto, sorties culturelles, stage de danses ou de théâtre... sont autant d'initiatives soutenues et valorisées au sein du Local Jeunes.
Enfin, le Local Jeunes est désormais un espace de soutien pour les collégiens et leurs parents. En effet, deux fois par semaine (mardi et jeudi, de 15 h 30 à 18 h 00), les élèves peuvent bénéficier d'un espace de travail pour leurs devoirs, encadrés par les animateurs du CAP-Centre Social. Aide méthodologique, coup d'pouce pour les devoirs et les leçons, apports culturels et réalisation de projets sont au programme de cet accueil.
Les animateurs sont à la disposition des familles et des jeunes pour expliquer concrètement le fonctionnement du lieu.
La commune de Tonnay-Charente intervient financièrement pour que ce site à destination des adolescents puisse exister sur son territoire, à la fois sur le fonctionnement du local et sur les postes des encadrants de celui-ci.
Détails pratiques (jours d'ouverture, horaires, modalités d'inscription) : www.captonnay.org ou CAP-Centre Social 05 46 88 74 12.



Patrimoine

Présentation d'un élément du patrimoine local

INSTALLATION DE LA CROIX-ROUGE À TONNAY-CHARENTE

Henri Dunant, né en Italie en 1828, est à l'origine de la création de la Croix-Rouge.
Lors d'une conférence à Genève, 14 pays, dont la France, signent en août 1864 la première Convention de Genève qui institue la Croix-Rouge Internationale.



En France, de 1864 à 1940, la Croix-Rouge est composée de trois sociétés, la Société de Secours aux Blessés Militaires, l'Association des Dames Françaises et l'Union des Femmes de France.
En 1940, ces sociétés fusionnent en une seule et même association, la Croix-Rouge Française.
En temps de guerre, elle se met à la disposition des armées pour organiser les secours aux blessés et installer des hôpitaux auxiliaires. En temps de paix, elle vient en aide aux victimes de catastrophes naturelles. Elle tend à améliorer la santé publique.





Son grand combat, au début du XX[e] siècle est la lutte contre la tuberculose, véritable fléau qui provoque 90 000 morts par an.
C'est en 1912 que l'Union des Femmes de France Croix-Rouge achète le château historique de la famille des Rochechouart Mortemart (à Tonnay-Charente) pour y créer la première Colonie Militaire Sanitaire et Agricole de France, afin d'y soigner des militaires pré-tuberculeux.
Pendant la guerre 1914-1918, la Croix-Rouge installe deux hôpitaux auxiliaires à Tonnay-Charente.
Plus tard, en 1925, la Colonie Militaire est remplacée par le Préventorium pour enfants. Ce dernier fonctionne jusqu'en 1964, année où s'installe dans les murs du château un Institut médico-professionnel (IMPRO).
Cette nouvelle réalisation de la Croix-Rouge accueille des adolescents, filles et garçons, qui vont recevoir une scolarité adaptée à leurs compétences et capacités.
Le Club d'Histoire de Tonnay-Charente, dans son dernier cahier, relate l'historique de cette belle institution et de son installation dans notre ville. Le récit est accompagné de nombreux documents, photos et témoignages. Le cahier est disponible au CAP-Centre Social : 20, avenue de Gaulle.

Jacqueline NORMANDIN



Environnement

Résultats du concours des jardins et balcons fleuris

Cette année encore, les membres du jury du concours ont sillonné les rues de la ville, des villages et hameaux afin d'établir un classement des jardins et balcons fleuris.
Ce concours est ouvert à tous les habitants de la commune, sans aucune démarche à effectuer, le jury prend en compte tout ce qui est visible de la rue.

Nous vous remercions pour la qualité de votre travail qui participe à l'embellissement de notre commune, en complément des multiples aménagements et décorations effectués par les services techniques de notre commune.
Pour 2011, les gagnants sont les suivants :

Jardins fleuris

1 : M. et Mme Christian BASTEL
2 : Mme Christian BITEAU
3 : M. et Mme Roger GARLOPEAU
4 : Mme Gilette NOUREAU
5 : M. et Mme Jacques BAUDET
6 : M. et Mme Lucien PINAUD
7 : M. et Mme Christiane TAUVRON
8 : Mme Danielle GAUDINAUD
9 : M. Michel JOUBERT
10 : Mme GRANGE
11 : M. Jean-Claude HAVRET
12 : M. et Mme Pierre DELAUNAY
13 : M. Eugeniux CIESLIK
14 : Mme Irène BILLOT
15 : Mme CROUAILLE
16 : M. et Mme Robert SOROKA
17 : M. et Mme J.-Claude JUILLET
18 : M. Moïse GIRAUD
19 : M. et Mme AMIEL-CONDE
20 : M. et Mme ESTRADE

Terrasses fleuries

1 : M. et Mme Daniel GARLOPEAU
2 : M. et Mme Benoit BOUNIOT
3 : Mme Micheline TERRIER
4 : M. DRAHONNET
5 : M. Alain MOUHET
6 : M. et Mme Guy RENAUD
7 : Mme Nicole MICHAUD

Balcons fleuris

1 : M. et Mme J.-Claude PERISSOUD
2 : M. et Mme Pierre-Yves JUILLEN
3 : M. et Mme Bernard IZAMBARD
4 : Mme Roger DILET
5 : M. Roger MOUHET
6 : M. et Mme Gérard BERNARD
7 : M. et Mme BONNEAU

Coup de projecteur sur...

...quelques associations locales

CITOYEN DU MONDE

Historique

Le sens de l'unité du monde et de la citoyenneté mondiale existe depuis des siècles chez de nombreux penseurs, poètes, philosophes et savants tels que : Confucius, Socrate, Platon, Milton, Montaigne, Montesquieu, Voltaire, Victor Hugo, beaucoup d'autres plus près de nous comme Nehru, Einstein, Anatole France, Martin Luther King, Nelson Mandela, l'abbé Pierre, etc.

Création de l'association

Le 25 mai 1948, un ancien pilote de bombardier américain de la seconde guerre mondiale, Garry Davis, rend son passeport au consulat américain à Paris, renonce ainsi à sa nationalité pour se proclamer « citoyen du monde ».



Après son geste, un conseil de solidarité s'est constitué avec les écrivains Breton, Camus, Nercors, Paulhan, Mounier, et il est reçu par le Président de la République Vincent Auriol. Le 27 juillet 1949 ont été déposés à la préfecture de police de Paris les statuts d'une association intitulée « Secrétariat international des citoyens du monde à la souveraineté mondiale ».



Le but de cette association est de permettre l'organisation de la paix mondiale, pour cela elle doit rassembler les hommes de tous les pays pour faire naître une citoyenneté, une souveraineté et des institutions mondiales.

Le Registre international des citoyens du monde, sur lequel tous les hommes et femmes de la terre peuvent demander leur inscription tout en conservant leur nationalité, a été fondé lui aussi en 1949, il est situé 66, boulevard Vincent-Auriol, 75013 Paris.

Le centre français d'enregistrement affilié au registre se trouve au 15, rue Victor-Duruy, 75015 Paris.

Qu'est-ce que le RICM

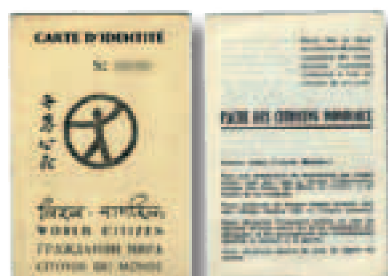
Le Registre international des citoyens du monde (RICM) est un service public mondial de caractère strictement technique. Le registre ne relève donc d'aucun parti, d'aucune organisation politique, il ne recrute pas de membres cotisants, il n'a pas de but lucratif, il est autofinancé exclusivement par les contributions volontaires qui peuvent accompagner la délivrance des cartes d'identité mondiale, elles sont déductibles des impôts.

Le Registre est le seul organisme au monde qui édite des cartes de citoyens mondiaux dans les principales langues. La carte des citoyens du monde n'est pas une carte d'adhérent à un mouvement, elle est délivrée une fois et ne peut être remplacée qu'en cas de perte ou si elle est usagée.

Le terme citoyen du monde est une marque déposée.

Coup de projecteur sur...

...quelques associations locales





Sens de la carte

Cette carte symbolique est la reconnaissance d'un devoir civique mondial de protection mutuelle. C'est un acte moral, doublé d'un geste de bon sens devant un système international devenu absurde qui dresse les groupes humains les uns contre les autres. L'enregistrement comme citoyen du monde est l'acte fondamental par lequel l'individu reconnaît que les problèmes qui mettent en cause le destin de l'espèce humaine et de notre planète tels que les guerres, la faim, les pollutions, la surpopulation, l'énergie, se posent véritablement à l'échelle planétaire que seule une autorité fédérale mondiale serait capable de résoudre.

En recevant sa carte d'identité, on devient simplement électeur pour une future assemblée constituante des peuples.

Mondialisation collective

La démarche individuelle qui repose sur l'enregistrement peut aussi être collective. Une ville, une commune peut se déclarer « territoire mondial ». Certes, c'est un acte symbolique, mais porteur de valeurs humaines et universelles, propre à susciter chez ses habitants une prise de conscience et à éveiller chez eux le sens du civisme mondial. De nombreuses villes et communes se sont mondialisées comme la ville de Cahors qui fut la première à montrer l'exemple le 24 juin 1950 entraînant dans son sillage la presque totalité des communes du département du Lot.

Contact local : M. Raoul Gimonneau, 9, rue des Troènes, 17430 Tonnay-Charente, tél. 05 46 99 76 33, citoyensdumonde.fr, citoyensdumonde.net

NOS P'TITS DRÔLES

Le multi-accueil « Nos P'tits Drôles » accueille les enfants de 2 mois et demi à 4 ans sur des temps occasionnels ou réguliers.

Nous sommes ouverts du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30. Les enfants se retrouvent autour d'activités d'éveil différentes et, accompagnés des professionnels, partagent des moments qui les aident à grandir.

Notre particularité est d'être une association portée par les parents utilisateurs du service. En dehors des tâches administratives, les parents s'impliquent selon leurs envies et leurs disponibilités dans la vie de la structure.

Il y a deux avantages : le premier est que les parents se rencontrent autour de manifestations conviviales (telles que la bourse aux vêtements, l'organisation de la fête de Noël pour les enfants, l'accompagnement des sorties, etc.), le deuxième est que cette implication donne à la structure une dynamique qui offre « un plus » au quotidien des enfants.

Multi-accueil
Maison de la Petite Enfance
42, rue Fondsèche - 17430 Tonnay-Charente - Tél. 05 46 83 79 80.



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS



L'association, créée en 1985, est dirigée par M. Pascal Ravet depuis 2002, aidé par un conseil d'administration formé par des membres élus par les autres « amicalistes ». Elle est composée par l'ensemble des sapeurs-pompiers actifs et de nos « anciens ». Elle est régie par la loi de 1901 et donc à but non lucratif.

L'Amicale a pour but essentiel d'organiser des activités permettant à l'ensemble des sapeurs-pompiers et à leurs familles de partager des moments de convivialité en dehors du contexte « pompier » (arbre de Noël, repas de fin d'année, sorties…).

La plus grande partie du financement de l'association provient de la collecte réalisée lors de la vente des calendriers.
A ce sujet, vos sapeurs-pompiers vous remercient pour votre accueil et votre générosité. Ils adressent, également, leurs remerciements aux commerçants et artisans pour leur participation au calendrier et à la municipalité pour son soutien lorsque la situation le nécessite.

Les dépenses réalisées par l'amicale sont diverses, outre celles liées à l'organisation des activités conviviales. Elles se partagent entre le paiement des différentes assurances mais aussi de dons à des associations caritatives (œuvres des pupilles de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, à l'AFM-Téléthon).

Infos pratiques :
Siège social : Centre de secours - 13, rue du Champ-de-Foire - 17430 Tonnay-Charente - Tél. 05 46 88 76 00, e-mail : spvtc17@live.fr

Culture, animations

Programme des manifestations - Janvier à mai 2012

ASSOCIATIONS	MANIFESTATIONS	DATES	HORAIRES	LIEU	TARIF
Tonnay-Ciné	**Séances de cinéma**	5 et 19 janvier 2 et 16 février 15 et 29 mars 12 et 16 avril	20 h 45	Auditorium du Centre Richard	5,50 € – de 16 ans : 4 €
Les Echardrits de Charente 05 46 88 45 25	**Danses et galette des rois**	Dimanche 8 janvier	15 heures	Complexe municipal	2 €
Les Résidentiels	**Concours de belote**	Samedi 21 janvier	14 heures	Les Résidentiels	10 €
Compagnie Donin	**Spectacle pour les enfants : fable musicale « Pomméglantine »**	Mercredi 25 janvier	Deux séances : 10 h 30 et 15 heures	Complexe municipal (réservation obligatoire au 05 46 82 63 91)	/
Mairie	**Bilan mi-mandat Exposition, rencontres avec les élus**	25, 26, 27 et 28 janvier	10 heures-12 heures 14 heures-18 heures	Nouvel Espace culturel (anciennes halles)	/
Amicale du personnel communal	**Concours de belote**	Samedi 28 janvier	14 heures	Complexe municipal	10 €/joueur
Club d'Histoire	**Conférence**	Samedi 11 février	20 h 15	Auditorium du Centre Richard	/
La Lyre	**Thé dansant de la Saint-Valentin**	Dimanche 12 février	De 15 heures à 19 heures	Complexe municipal	10 €
CAP-Centre Social 05 46 88 74 12 et mairie de Tonnay-Charente 05 46 82 63 91	**Semaine de l'Amour**	Du 14 au 18 février	Le temps d'une semaine, Tonnay-Charente se transforme en capitale de l'amour : • Musée de l'Amour (Espace culturel) • Projection de film sur le thème (Centre Richard) • Spectacle de théâtre « Album » (Espace culturel) • Lectures à la médiathèque • Flashmob (danse collective urbaine) • Soirée cabaret (Complexe municipal) Programme disponible début janvier 2012		
Coup de Sang à Tonnay	**Collecte de sang**	Lundi 20 février	De 15 h 30 à 19 h 30	Complexe municipal	/
Les Résidentiels	**Loto**	Mardi 21 février	14 heures	Les Résidentiels	1 €/carton
CAP-Centre Social 05 46 88 74 12	**Boum pour les jeunes**	Vendredi 24 février	De 19 h 30 à minuit	Complexe municipal	3 €
CAP-Centre Social 05 46 88 74 12	**Bal déguisé pour les enfants (ouvert à tous)**	Mardi 6 mars	De 14 h 30 à 17 heures	Complexe municipal (venir déguisé)	3 € Goûter offert
Conseil local FCPE 06 88 18 05 58	**Soirée à thème (thème à définir)**	Vendredi 30 mars	A partir de 20 heures	Complexe municipal	Adulte : 18 € – de 12 ans : 7 €
Les Echardrits de Charente 05 46 88 45 25	**Repas charentais**	Samedi 31 mars	20 h 30	Complexe municipal	22 €
CAP-Centre Social 05 46 88 74 12	**Loto**	Samedi 14 avril	20 heures	Complexe municipal	/
La Lyre	**Thé dansant du printemps**	Dimanche 15 avril	De 15 heures à 19 heures	Complexe municipal	10 €
Coup de Sang à Tonnay	**Collecte de sang**	Lundi 16 avril	De 15 h 30 à 19 h 30	Complexe municipal	/

Libre expression

« Tous unis pour Tonnay »

EXPRESSION DES MEMBRES DE L'OPPOSITION

FAITES CE QUE JE DIS, SURTOUT PAS CE QUE JE FAIS !

Nous vivons une drôle d'époque où les paroles ne sont pas toujours en adéquation avec les actes. Les clivages politiques gauche-droite ne veulent plus rien dire…
Les apparences sont trompeuses et il suffit de regarder ce qu'il se passe au niveau de notre collectivité (estampillée de « gauche »).

A l'extérieur, chacun de nos majoritaires aura un discours compassionnel, voire même révolté, devant la réalité du monde du travail d'aujourd'hui. Les temps partiels imposés se multiplient, ne laissant entrevoir que peu d'espoir pour ceux qui le subissent.

Dans notre commune, au niveau des écoles, nous comptabilisons une bonne dizaine de postes de titulaires à mi-temps : temps partiels imposés et non choisis, nous faisant ainsi les complices de la multiplication des travailleurs pauvres.

Une autre forme de « travail » existe aussi dans nos écoles : les agents contractuels, corvéables à merci. Ils sont dans une situation des plus précaires avec aucune lisibilité sur leur avenir. Difficile de savoir ce que sera la paye d'un mois à l'autre, le contrat sera-t-il renouvelé ?

Les plus chanceux pourront, peut-être, après plusieurs années de bons et loyaux services, accéder à un poste de titulaire.

Rien n'est moins certain, car les agents titulaires à temps partiels seront prioritaires pour accéder à un poste à temps complet qui, enfin, se libérera. Ainsi ne subsistera pour l'agent contractuel que le poste titulaire à temps partiel, et peut-être l'espoir de pourvoir un jour à un poste à temps complet laissé par un agent partant à la retraite.

Voila le déroulement de carrière que nous offrons à une partie de notre personnel.

Cet exemple est la dure réalité du monde du travail d'aujourd'hui. Le chômage augmente et les salariés pauvres se multiplient. Il est difficile de comprendre comment nous pourrons faire repartir la machine économique ?

Aussi, nous terminerons avec une note d'optimisme qui serait qu'enfin :

Les décideurs ne fassent pas aux autres ce qu'ils ne voudraient pas qu'on leur fasse.
Ou bien, qu'ils nous montrent l'exemple !

Nous vous souhaitons à tous, de bonnes fêtes de fin d'année.

Erick JOYAU et Brigitte PIOT

« Agir ensemble »

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ

LA DÉMAGOGIE NATIONALE A DES RÉPERCUSSIONS LOCALES

Les discours de « leçon de morale » pour tenter de diviser et de semer le doute entre les élus et leur personnel sont aussi de vieilles ficelles destructrices.

Aujourd'hui, la commune emploie, dans ses écoles, 13 salariés à temps incomplet, ce qui représente 240 h 30 temps de travail et 14 040 € de charges pour la commune. Si nous devions passer tout le monde à temps complet, cela représenterait 455 h de travail pour un coût de 44 779 €. Ceci nécessiterait donc une augmentation des impôts locaux de 1,79 % (1 % = environ 25 000 € de recette pour Tonnay-Charente).

Nous ne sommes pas certains que si nous proposions cette augmentation lors du vote du budget, les membres de l'opposition soutiendraient une telle idée. Pour faire avancer notre commune, nous préférerions que les élus s'identifiant « apolitiques » fassent des propositions constructives par rapport à ce qu'ils dénoncent.

Depuis plusieurs années, les élus de la majorité de gauche ont fait le choix d'augmenter de façon extrêmement raisonnable les impôts locaux en tenant compte des réalités sociales et économiques locales.

L'emploi de personnel à temps incomplet, même s'il ne nous satisfait pas complètement, correspond à des réalités de fonctionnement de nos écoles et services auprès des enfants et des familles (garderie, cantine, animation, entretien…). Nous avons besoin de ces personnes sur les mêmes créneaux horaires. Ces emplois précaires bénéficieront d'une augmentation progressive de leur temps de travail, selon les opportunités (besoins nouveaux, départs à la retraite…) et les marges financières de notre collectivité. Nous ne pouvons pas embaucher des personnes sans missions à leur confier et sans ressources nouvelles pour les payer.

Ces aspects financiers aujourd'hui nous inquiètent fortement de par le désengagement de l'Etat sous prétexte d'une conjoncture difficile. Et même si nous ne nions pas cette « crise » financière, nous pensons que les choix qui nous sont imposés ne sont pas au bénéfice du « mieux être » dans nos communes.

La réforme de la fiscalité économique locale, avec le remplacement de la taxe professionnelle qui se traduit par un manque à gagner pour les communes de plus de 10 milliards d'euros, prive les collectivités d'une recette évolutive et ce sont les ménages qui risquent de devenir la variable d'ajustement de la fiscalité locale. Avec des dotations qui n'augmentent pas ou disparaissent, des subventions à la baisse, les communes auront, en 2012, les plus grandes difficultés à établir leur budget, réduisant ainsi leurs capacités à investir mais aussi à fonctionner.

Dans ce contexte-là, les élus de la majorité en charge de la gestion de Tonnay-Charente s'efforceront de conserver la qualité des services auprès du plus grand nombre, tout en poursuivant des investissements au bénéfice des habitants de notre commune.

Nous vous souhaitons à tous une bonne année 2012.

